

La SADC du Haut-Saint-François met en place le programme RÉSILIENT

L'enjeu est crucial : la reprise économique dans la région du Haut-Saint-François ne doit pas uniquement avoir lieu, elle doit fonctionner. C'est pour cette raison que la SADC du Haut-Saint-François déploie RÉSILIENT, un programme d'accompagnement d'urgence pour les entreprises de la région face à la crise de la COVID-19.

RÉSILIENT : Un programme d'accompagnement pour rebondir face à la crise

Cette initiative de la SADC du Haut-Saint-François est offerte en collaboration avec la Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Québec

(CAEQ), une entreprise reconnue pour ses programmes d'accompagnement d'entrepreneurs partout au Québec. D'une durée de trois mois, le programme RÉSILIENT est déployé auprès des entreprises de 3 employés et plus, vivant actuellement des situations engendrées par la COVID-19, qui nécessitent des solutions rapides et qui doivent se préparer dès maintenant pour la reprise économique. Entièrement financé par Services Québec, le programme RÉSILIENT vise à :

- Aider les entrepreneurs à bien gérer la situation actuelle créée par la COVID-19 en instaurant les mesures d'atténuation, de continuité

des affaires et de relance des opérations

- Développer un plan d'action concret pour leur permettre de s'adapter et de rebondir plus rapidement

- Accroître leurs connaissances et leurs compétences de gestionnaires

- Briser l'isolement et favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques d'affaires

« La SADC du Haut-Saint-François est bien placée pour comprendre ce dont les entrepreneurs ont besoin en ces temps de crise. Actuellement, plusieurs chefs d'entreprise de la région sont désemparés devant la situation, en plus de vivre une très grande période de stress. Notre objectif, c'est

de continuer de les soutenir avec un accompagnement d'urgence au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant la reprise économique. Les entrepreneurs ont besoin d'être accompagnés dans une démarche complète et structurée. Le programme RÉSILIENT leur permettra non seulement de survivre en affaires, mais de propulser leurs entreprises à un autre niveau, même en période de crise », a déclaré madame Danielle Simard, directrice générale de la SADC du Haut-Saint-François.

« Au-delà de leurs préoccupations financières, les entrepreneurs ont besoin d'aide pour prendre les bonnes décisions et assurer leur survie.

En temps de crise, la survie en affaires ne passe pas uniquement par la gestion des liquidités, mais surtout par les décisions que ces femmes et ces hommes prendront dans les prochaines semaines pour l'avenir de leurs entreprises. Chaque entrepreneur doit devenir RÉSILIENT pour rebondir et réussir après la crise. Et la clé pour devenir résilient, c'est d'être accompagné maintenant sur les bons gestes à poser », a déclaré monsieur Michel Ross, entrepreneur-conseil et co-fondateur de la Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Québec.

Pour de plus amples renseignements sur le programme RÉSILIENT,

contactez madame Audrey Beloin au abeloin@sadchsf.qc.ca

La Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Québec (CAEQ) est une entreprise dont la mission est de rendre accessible au plus grand nombre d'entrepreneurs un accompagnement stratégique qui repose sur une démarche de réflexion et d'action structurée et professionnelle.

La SADC du Haut-Saint-François a pour mission de développer le potentiel socioéconomique et la communauté du Haut-Saint-François par du soutien technique, des services-conseils et du financement complémentaire.

Semaine de la santé mentale et COVID-19

De nouveaux outils virtuels

En cette Semaine de la santé mentale qui se déroule du 4 au 11 mai, deux entreprises québécoises unissent leur expertise médicale et technologique pour dépister l'apparition et l'aggravation des troubles anxieux et de la dépression qui émergent en ces temps de pandémie. « Nous pen-

sons qu'il est devenu urgent d'offrir un accès à distance de qualité à des soins de santé mentale, affirment le Dr Alain Larouche et monsieur Xavier Boilard, respectivement PDG du Groupe santé Concerto et d'Omnimed.

Des patients et des travailleurs pourraient être pris en charge, au cours des pro-

chaines semaines, par des équipes interdisciplinaires œuvrant en clinique virtuelle à l'aide de trajectoires de soins informatisées. »

Soutien du gouvernement fédéral et provincial à des innovations en santé mentale

Le 3 mai 2020, le premier ministre du Canada a

annoncé un investissement majeur de 240 millions de dollars « pour l'élaboration, l'élargissement et le lancement d'outils virtuels en matière de soins et de santé mentale pour appuyer les Canadiens ». De son côté, le gouvernement du Québec est sensibilisé sur la question de la santé mentale et suit la situation de près. Cette aide est importante et urgente, car à l'échelle populationnelle, plusieurs symptômes psycho-

logiques ont été observés en lien avec la pandémie de la COVID-19, dont les achats compulsifs induits par l'anxiété et la phobie sociale. La hausse du niveau de stress et la diminution de l'autonomie liée à l'incertitude du marché de l'emploi, au revenu et à la santé ont également été rapportées.

De plus, les mesures de confinement et de distanciation sociale mises en œuvre pourraient engendrer des effets indésirables autant à court terme (désorganisation, perte de soutien social, baisse

des saines habitudes de vie) qu'à plus long terme (phobies, stress post-traumatique) qui risquent, selon certains, de causer plus de dommages que la pandémie COVID-19.

Nous travaillons sur une offre de soins structurée et coordonnée avec les médecins de famille qui bonifiera la boîte d'outils cliniques numériques de nombreux professionnels de la santé qui utilisent le dossier médical électronique (DME) Omnimed, qui supporte deux millions de Québécoises et Québécois.

Planification et protection des milieux humides

Une démarche régionale se met en branle

par Fay POIRIER

La MRC du Haut-Saint-François entame, en collaboration avec les autres MRC de l'Estrie et la ville de Sherbrooke, une démarche de réflexion pour identifier les milieux humides et hydriques (MHH) ayant une valeur inestimable à l'échelle de la région. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la nouvelle obligation gouvernementale en vertu de la loi concernant la conservation des MHH.

En travaillant de pair, les MRC et la ville de Sherbrooke veulent se doter d'un diagnostic régional assurant une cohérence en matière de planification et de protection des milieux humides. Le gouvernement a établi des plans régionaux dans le but d'entamer une réflexion du développement territorial. De ce fait, il sera possible d'orienter rapidement les décisions

en matière de conservation et d'utilisation durable des MHH. Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une bonne gestion de ces milieux contribuera à générer des économies et à augmenter l'attractivité du territoire tout en atténuant de multiples problématiques ou en améliorant la qualité du cadre de vie. Dans ce plan, la loi sur l'eau vient renforcer le partenariat du gouvernement avec le monde municipal et prévoit des mesures pour encourager l'aménagement durable du territoire.

Au total, cinq étapes seront nécessaires à l'élaboration de ce plan. Tout d'abord, la préparation, définir les besoins de la MRC et mobiliser les parties prenantes. Suivra un portrait du territoire qui devra être dressé et un diagnostic consistant à mettre en valeur



« Un des grands défis de la MRC sera de s'assurer que les outils de conservation choisis soient compatibles avec le développement durable de notre territoire », d'exprimer le préfet, Robert Roy.

les enjeux de conservation de MHH. En quatrième lieu, l'engagement de conservation de la part des MRC qui devra justifier ses choix quant aux MHH, soit protéger, prévoir

une utilisation durable, restaurer ou créer. Finalement, le plan d'action et les suivis devront être mis en place.

Identifiant d'abord les différents enjeux, qu'ils soient

environnementaux, économiques ou sociaux, des initiatives seront ensuite proposées. La MRC du HSF prévoit impliquer différents groupes d'acteurs afin de tenir compte de leur préoccupation et ainsi mieux identifier les enjeux. Ces groupes seront annoncés au printemps. « Ce volet local de la démarche vise à atteindre une cohabitation harmonieuse des usages anthropiques et des milieux humides. Pour ce faire, les différents acteurs devront développer une vision d'ensemble qui permet de protéger tant les intérêts environnementaux, sociaux qu'économiques. Un des grands défis de la MRC sera donc de s'assurer que les outils de conservation choisis soient compatibles avec le développement durable de notre territoire », mentionne Robert Roy, préfet de la MRC du HSF. Chaque région va ressor-

tir les différents enjeux qui la caractérisent et ensuite adopter des mesures cohérentes et adaptées à leur contexte.

Afin d'assurer la conservation des MHH, les MRC auront un pouvoir élargi de réglementation en matière de zonage et de lotissement et pourront par exemple régir ou restreindre, par zone, l'exca-

vation du sol, le déplacement d'humus, la plantation et l'abatage d'arbres et tous travaux de déblai ou de remblai. Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'expression « milieu humide » regroupe un large éventail d'écosystèmes tels que les eaux peu profondes (- de 2 mètres), les marais, les marécages, les tourbières, les étangs et certains peuplements forestiers productifs. Souvent, ces lieux sont grandement influencés par de mauvaises conditions de drainage. Pour être nommés « milieu humide », les sites doivent être saturés d'eau ou inondés suffisamment longtemps pour influencer les composantes du sol ou de la végétation.